

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 76 relatif à un accord de densification de la présence policière

Gland, le 22 mai 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 76, intitulé « Accord de densification de la présence policière », composée de :

Pascal Riesen	UDC, 1 ^{er} membre et rapporteur
Daniel Calabrese	GDG
Yann De Siebenthal	GDG
Franz Adrien	PS-Les-Verts
Thimotée Hasslein	PLR

s'est réunie une première fois le 15 mai 2025 à 19h, en présence de :

- M. Gérald Cretegny, Municipal en charge de la sécurité
- Mme Angela Schlegel, Cheffe du SPOP
- M. Samuel Corset, Capitaine de gendarmerie
- M. Frédéric Graber, Capitaine de gendarmerie

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

La Commission technique s'est réunie pour étudier le préavis municipal n°76 portant sur le renforcement de la sécurité à Gland, via l'affectation exclusive de trois gendarmes-îlotiers de la Police cantonale vaudoise dès janvier 2026. La séance s'est tenue le 15 mai 2025 en présence de M. Gérald Cretegny (Municipal en charge de la sécurité), Mme Angela Schlegel (Cheffe du SPOP), ainsi que des capitaines de gendarmerie Samuel Corset et Frédéric Graber.

Les discussions ont porté sur l'évaluation des besoins sécuritaires de la commune, la complémentarité du dispositif avec les assistants de sécurité publique (ASP), les coûts induits par cette nouvelle organisation, ainsi que sur les alternatives et mesures transitoires qui auraient pu être envisagées.

La séance permet d'échanger en profondeur sur les objectifs, les modalités, les bénéfices attendus et les enjeux du projet. Des éléments concrets issus de l'expérience de la commune d'Orbe, première commune ayant mis en œuvre un tel accord de densification, viennent éclairer les réflexions. Après débat, la commission se prononce favorablement à l'unanimité pour soutenir le préavis.

Résumé du projet

Le préavis prévoit :

- La **signature d'un accord de densification** avec la Police cantonale,
- L'**affectation de 3 gendarmes-îlotiers** à temps plein exclusivement pour Gland,
- Une **collaboration renforcée** avec les ASP, les travailleurs sociaux, les écoles et autres acteurs de terrain,
- La mise en place d'un **bureau opérationnel de coordination mensuel**,
- Un **coût annuel estimé à CHF 764'400**, sous réserve de négociation avec le Conseil d'État,
- Un **déploiement dès janvier 2026**.

Exposé du Municipal et des forces de police

- M. Creteghy introduit la séance en soulignant que ce projet constitue une occasion concrète de répondre à un besoin exprimé aussi bien au sein du Conseil communal que parmi la population, face à un sentiment d'insécurité croissant. Il rappelle que la municipalité a étudié plusieurs options et s'oriente vers la solution retenue après avoir rencontré la commune d'Orbe, dont l'expérience est jugée concluante.
- Le capitaine Samuel Corset explique le contexte d'Orbe, où la densification a permis de résoudre des problématiques de fond grâce à la présence d'îlotiers. Il décrit une approche de proximité qui permet, par exemple, de traiter des nuisances récurrentes dans un même logement par une intervention suivie du même agent, en lien avec les partenaires locaux.
- Le capitaine Frédéric Graber insiste sur la logique de continuité et de visibilité des îlotiers. Ces derniers connaissent leur secteur, les personnes, les habitudes, et agissent comme des figures reconnues et stables dans le tissu social.

3. Choix de l'option 3 (accord de densification)

- 3.1 Motivations du choix
 - Possibilité de mise en œuvre rapide dès janvier 2026
 - Préservation de l'autonomie de la commune
 - Appui d'une structure éprouvée, sans rupture de prestataire
 - Capacité à couvrir la commune selon une logique territoriale à trois secteurs
 - Garantie d'une présence visible, régulière et flexible
- 3.2 Analyse comparative des variantes
 - Renfort ASP : limites de compétences et d'intervention
 - Intégration à Police Nyon Région : perte de maîtrise locale et complexité d'implémentation
 - Accord de densification avec la gendarmerie cantonale : maintien du contrôle communal, expertise judiciaire, modèle testé à Orbe

4. Questions et échanges avec les intervenants

4.1 Fonctions, collaboration et commandement

- Les îlotiers sont commandés par le chef de poste de Gland, mais leur présence est assurée dans les locaux communaux partagés avec les ASP. Cette organisation permet des échanges fluides avec les équipes municipales tout en respectant les obligations de confidentialité propres à la gendarmerie. Les cahiers des charges sont clairs : les

îlotiers sont « des gendarmes communaux », uniquement actifs sur le territoire de Gland.

- Il est confirmé que des **patrouilles mixtes ASP / gendarmes-îlotiers** seront mises en place dès le lancement du dispositif, permettant une meilleure visibilité et une coordination opérationnelle renforcée sur le terrain.

4.2 Matériel et solution clé en main

- Les agents arrivent avec tout le matériel nécessaire. La commune met à disposition les locaux rue du Borgeaud, aménagés avec vestiaires, postes de travail et places de parc. Les véhicules sont fournis par la gendarmerie.

4.3 Intégration dans les services existants

- L'articulation se fait avec les ASP, les travailleurs sociaux de proximité, les écoles et le service de la population. Des collaborations sont déjà en place et seront renforcées. À Orbe, les îlotiers sont présentés à tous les services communaux dès leur entrée en fonction.

4.4 Notion de proximité

- Les îlotiers privilégient les patrouilles à pied et à vélo. Ils s'inscrivent dans une logique de suivi et de connaissance fine du territoire. À Orbe, ils sont connus par leur prénom par les commerçants. M. Corset parle d'« une continuité humaine dans la gestion des problèmes ».

4.5 L'exemple d'Orbe

- Le retour est très positif, avec plus de 200 cas traités en résolution de problèmes en 2024. Une augmentation apparente des statistiques est constatée (+7,7 % à Orbe, +11 % à Gland) mais cette hausse est interprétée comme une conséquence d'une meilleure présence et d'une remontée plus fidèle des infractions. Le modèle d'Orbe est vu comme un point de référence par les autorités cantonales. Orbe est aussi cité comme exemple pour sa communication à la population.

4.6 Incidents spécifiques

- Les échanges portent sur plusieurs situations problématiques identifiées sur le territoire communal : rodéos urbains, nuisances aux abords de la gare, regroupements de jeunes, comportements inadaptés ou agressifs près des établissements scolaires, ainsi qu'un usage à risque des trottinettes électriques. Ces problématiques, souvent signalées par la population, sont jugées prioritaires.
- Les îlotiers sont perçus comme un levier pertinent pour y répondre de manière ciblée, visible et réactive, en complémentarité avec les ASP. Leur présence permettra

d'assurer une surveillance renforcée aux heures sensibles, de réaliser des contrôles ponctuels et de coordonner des actions avec les écoles et la police du commerce.

- La Commission relève un manque manifeste d'application du règlement communal, en particulier autour des établissements scolaires. La discussion à ce sujet illustre toutefois le potentiel du dispositif des îlotiers à renforcer concrètement la sécurité de ces zones à risque. Grâce à leur présence ciblée aux heures critiques et à leur collaboration étroite avec les ASP, les écoles et la police du commerce, les îlotiers permettront une meilleure régulation des comportements incivils et une coordination efficace des contrôles. Ce cas constitue un exemple tangible du type de collaboration renforcée que ce dispositif rend possible au bénéfice direct de la population.

4.7 Statistiques et KPI

- Un rapport annuel est prévu avec des données d'activité, nombre d'interventions, problèmes résolus, patrouilles effectuées. La commune peut proposer des indicateurs spécifiques. Si un agent est absent plus de 30 jours, la prestation est remplacée ou déduite de la facture.

4.8 Couverture territoriale et planification

- Gland est divisée en trois secteurs principaux. Chaque îlotier est référent de son secteur, mais peut intervenir dans d'autres zones en fonction des priorités opérationnelles. Le bureau opérationnel, réuni mensuellement, ajuste les missions et les affectations en fonction des besoins identifiés sur le terrain. Des interventions spécifiques (soirées problématiques, événements publics, périodes de tension accrue) peuvent être organisées de manière souple.
- La Commission souligne que ces **trois zones initialement identifiées ne constituent en aucun cas des périmètres fixes ou rigides**. L'une des caractéristiques fondamentales du travail des îlotiers réside précisément dans leur **flexibilité et leur capacité d'adaptation quotidienne aux réalités du terrain**. Leur mobilité permet d'ajuster les priorités en temps réel et de répondre efficacement aux problématiques évolutives de sécurité publique.
- La Commission insiste également sur l'importance de **définir des objectifs clairs et lisibles pour chaque secteur**, afin que la population perçoive concrètement la valeur ajoutée du dispositif et que les actions engagées puissent être évaluées de manière transparente.
- Enfin, elle prend acte du fait que **des discussions doivent encore être menées entre la Municipalité et les représentants de la gendarmerie** afin de **préciser le taux de couverture effectif souhaité par la commune**. Ce travail permettra de confirmer un **plan d'organisation des ressources humaines** adapté à la réalité locale et aux priorités sécuritaires spécifiques de Gland.

4.9 Vidéosurveillance et caméras

- La question de la vidéosurveillance, bien qu'absente du présent préavis, est abordée durant la séance, notamment en raison de son inclusion dans le préavis Ahimara et de sa présence dans de nombreuses discussions citoyennes.
- Le capitaine de gendarmerie rappelle que les caméras ne sauraient remplacer une présence humaine, mais qu'elles peuvent constituer un outil stratégique pertinent lorsqu'elles sont intégrées à un dispositif réfléchi. Il souligne l'importance de ne pas installer des dispositifs génériques sans finalité claire, mais de fonder leur mise en place sur une analyse fine du terrain.
- Dans ce cadre, les îlotiers – par leur connaissance concrète des problématiques locales – joueront un rôle central dans l'identification d'emplacements sensibles et la définition d'objectifs de surveillance ciblés. Ils contribueront à l'élaboration d'un plan de vidéoprotection structuré, complémentaire à leur présence sur le terrain.
- Il ressort de la séance que l'un des apports non négligeables concerne la clarification du rôle possible des caméras dans ce dispositif, à envisager en parallèle dès le déploiement des îlotiers, afin de garantir cohérence, efficacité et lisibilité des actions engagées.

4.10 Clarification budgétaire

- La commission ne traite pas de l'aspect financier, qui relève d'autres instances. Elle prend acte des engagements contractuels (substitution ou déduction en cas d'absence prolongée).

5. Débat de la Commission

- Les membres saluent la qualité et le pragmatisme du dispositif proposé, ainsi que la volonté de s'inspirer du modèle d'Orbe pour l'adapter au contexte local de Gland. La question du suivi, des indicateurs et du pilotage local est jugée essentielle. Le dispositif à 3 EPT (équivalents plein temps) est perçu comme une base cohérente permettant une couverture suffisante, avec un potentiel d'adaptation.
- Le préavis est soutenu à l'unanimité.

6. Remerciements de fin de séance

- La Commission remercie chaleureusement M. Gérald Cretegny, Mme Angela Schlegel, M. Samuel Corset et M. Frédéric Graber pour leur clarté, leur engagement et la transparence de leurs réponses. La présence des deux capitaines de gendarmerie a permis une discussion détaillée, ancrée dans le réel des possibilités opérationnelles du projet, et a grandement enrichi les réflexions de la Commission.

7. Vœux et recommandations

- Afin de garantir la lisibilité, la cohérence et l'adhésion au dispositif retenu, la Commission émet les recommandations suivantes :
 - Élaborer une **convention claire** définissant les modalités de mise en œuvre du service des îlotiers et leur articulation avec les services communaux existants (ASP, TSP, écoles, police du commerce, etc.) ;
 - Prévoir une **version synthétique et communicable** de cette convention à destination de la population ;
 - Mettre en place une **communication régulière** sur l'avancement du projet et ses résultats, en particulier lors de son lancement, puis **au minimum une fois par an** ;
 - Envisager, dès la mise en place du dispositif des îlotiers, un **travail d'analyse de terrain** permettant d'identifier les besoins en vidéoprotection, en s'appuyant sur leur connaissance des zones sensibles afin de **cibler d'éventuels emplacements et objectifs pertinents** ;
 - Assurer la publication d'un **rapport annuel public**, dérivé de celui transmis par la gendarmerie cantonale ;
 - Inclure des **indicateurs qualitatifs et quantitatifs** permettant de mesurer l'efficacité du dispositif, la perception citoyenne, et le niveau de proximité atteint ;
 - Organiser une **présentation publique annuelle** des résultats du dispositif à la population glandoise ;
 - Prévoir, le cas échéant, l'**évolution du dispositif** en fonction des résultats constatés et du retour d'expérience des acteurs de terrain.

8. Conclusions

- À l'issue de ses travaux, la Commission technique exprime **son soutien unanime** au préavis n°76 présenté par la Municipalité. Elle considère que l'accord de densification de la présence policière, par l'affectation de trois gendarmes-îlotiers, constitue une **réponse pertinente et adaptée** aux besoins actuels de sécurité sur le territoire communal.
- Le modèle proposé, fondé sur une collaboration renforcée avec les ASP et les services locaux, permet d'allier **proximité, visibilité et flexibilité**, tout en s'appuyant sur une structure éprouvée à l'échelle cantonale.
- La Commission souligne toutefois l'importance d'un **pilotage rigoureux**, d'une **communication claire à la population** et de la **prise en compte des observations de terrain** dans le suivi du dispositif. Les vœux qu'elle formule visent à accompagner et renforcer la mise en œuvre de cette mesure stratégique, dans une logique d'amélioration continue et de transparence.

9. Décision

La Commission technique décide :

- d'accepter le préavis n°76, pour l'accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la Police cantonale ;
- d'autoriser la Municipalité à formaliser l'accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la Police cantonale ;
- d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent soient mises au budget de fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2026.

10. Signatures

Pascal Riesen	UDC, 1 ^{er} membre et rapporteur
Daniel Calabrese	GDG
Yann De Siebenthal	GDG
Franz Adrien	PS-Les-Verts
Thimotée Hasslein	PLR